



MINISTÈRE DE LA MER

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer Direction des affaires maritimes

Marseille, 08/02/2022

Mission de la flotte de commerce
Guichet unique du Registre international français

Réf : RI/2022/071
Affaire suivie par : Emmanuel Dejardin
Emmanuel.Dejardin@mer.gouv.fr
Tél. : +33(0)4 86 94 67 55

DÉCISION N° RI/2022/071

relative à l'ouverture d'une session du jury national d'évaluation chargé d'évaluer le niveau de connaissances de la langue française et des matières juridiques du capitaine d'un navire battant pavillon français et de l'officier chargé de sa suppléance

Le chef du guichet unique du Registre international français (RIF),

- VU l'article L 5521-3 du code des transports ;
- VU le décret n° 2006-142 du 10 février 2006 relatif à la création du guichet unique prévu par la loi n° 2005-412 du 3 mai 2005 relative à la création du registre international français ;
- VU le décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer (articles 3 à 6) ;
- VU l'arrêté du 18 octobre 2019 relatif à la nomination du jury national d'évaluation institué par le décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer ;

DECIDE

Article 1^{er} :

Une session du jury national d'évaluation des connaissances juridiques et linguistiques des officiers embarqués sur les navires immatriculés au Registre international français (RIF) aura lieu au guichet unique du RIF, 5, place Sadi Carnot 13002 Marseille, le

Mercredi 23 février 2022



MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer
Direction des affaires maritimes

Article 2 :

Le jury est composé comme suit :

Président : - Le capitaine de 1^{ère} classe de la navigation maritime Emmanuel Dejardin, inspecteur de la sécurité des navires et de la prévention des risques professionnels maritimes affecté au guichet unique du RIF

Membres : - Le professeur en chef de 1^{ère} classe Cyril Delher, représentant le directeur du site de Marseille de l'ENSM
- Monsieur Pierre-Alain CARRE, directeur général CFTO
- Monsieur Philippe Sillan, commandant de navire CORSICA LINEA

Article 3 :

Les épreuves sont organisées comme suit :

- mercredi 23 février 2022 de 8 h à 10 h : épreuve écrite
- mercredi 23 février 2022 à 10 h 45 : début des entretiens avec le jury (30 minutes par candidat)

Article 4 :

La délibération du jury aura lieu à l'issue de l'entretien avec les candidats le mercredi 23 février 2022. Les résultats de l'examen seront publiés sur le site internet du RIF (<http://www.rif.mer.developpement-durable.gouv.fr>).

Article 5 :

Les officiers ressortissants d'un Etat membre de l'union européenne, d'un Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen ou de la Confédération suisse ou d'un Etat partie à tout accord international ayant la même portée en matière de droit de séjour et au travail, souhaitant se présenter à cette session du jury doivent déposer leur dossier de candidature auprès du guichet unique du RIF (par email à l'adresse rif@mer.gouv.fr) avant le lundi 21 février 2022 à midi.

La fiche d'inscription, comprenant la liste des pièces à fournir, est téléchargeable dans la rubrique dédiée du site internet du RIF (<http://www.rif.mer.developpement-durable.gouv.fr/verification-du-niveau-de-connaissance-de-la-r166.html>)

Article 6 :

Monsieur Emmanuel Dejardin est chargé de l'organisation de cette session.

Le chef du guichet unique
du Registre international français

Stéphane GARZIANO